



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<https://www.e-solidarites.fr/gestion-financement/circulaire-budgetaire-la-simple-reconduction-des-enveloppes-ne-permettra-pas-de>

Circulaire budgétaire : la simple reconduction des enveloppes ne permettra pas de répondre aux besoins

📅 Publié le 13 mai 2025

👤 De Uniopss

GESTION - FINANCEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



L'Uniopss a pris connaissance de la première circulaire budgétaire pour les établissements et services des secteurs Personnes âgées et Personnes en situation de handicap, présentée lundi dernier.

Alors que dans un contexte financier difficile, nous pouvions avoir des craintes sur une réduction des budgets pour les établissements et services, l'Uniopss note avec satisfaction qu'il n'a pas été opéré un tel choix. Néanmoins, ce maintien strict au bénéfice des établissements et services, ne permettra pas de répondre aux besoins des personnes accompagnées dans ces structures.

En outre, le fonds de soutien en urgence pour les Ehpad ne suffira pas à financer la totalité des 6 500 ETP annoncés.

Dans le secteur du handicap, l'Uniopss note le financement des 15 000 solutions pour les personnes sous aménagement dit « Creton », pour les enfants en situation de handicap relevant de l'ASE et les personnes handicapées vieillissantes. Mais elle ne peut se satisfaire du taux d'évolution dans ce secteur, qui ne permet pas, là encore, de répondre à l'entièreté des besoins, dans un contexte de réforme de la tarification, dont on ne connaît pas encore l'incidence pour les structures et établissements.

Par ailleurs, le développement et la multiplication des financements non pérennes, ne peut qu'inquiéter les établissements et services, qui ne peuvent se satisfaire d'une situation d'incertitude permanente et de l'impossibilité de se projeter dans le futur. Comme nous l'avons depuis longtemps demandé, il est essentiel de disposer d'une trajectoire pluriannuelle des finances publiques dans le champ des solidarités.

Enfin, la mise en réserve prudentielle de 241 millions d'euros sur les crédits Personnes âgées et Personnes en situation de handicap n'est pas acceptable. Dans une logique de dépassement des silos traditionnels des politiques publiques des solidarités, il est temps de considérer que le champ de l'autonomie n'a pas vocation à couvrir des dépassements des dépenses de la santé.

Communiqué de presse du 13/05/2025

Auteur du document : Uniopss

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche
113.33 Ko